



SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN MONTAGNE

**DEMANDE D'ADHESION au SNAM
d'une personne morale
membre actif dit :
« Membre associé »**

**Document à retourner
avec votre paiement**

Forme Juridique
(Asso, Sté SARL, EURL, Syndicat local ayant des
membres non adhérents au SNAM, etc...)

Année 2025

NOM DU GROUPEMENT	
ADRESSE	
CODE POSTAL COMMUNE	
TEL	
E MAIL	
Forme juridique	Association, type de société, <u>syndicat local ayant des membres non adhérents au SNAM etc...</u>
N° SIRET	
Nom(s) et prénom(s) du / des responsable(s) du regroupement :	
NOM :	Prénom : Fonction :

EXTRAITS DES STATUTS DU SNAM

Article 7 Font partie du Syndicat, sur simple demande de leur part, en l'absence d'avis défavorable du Bureau Exécutif formulé après avis du Comité Directeur et de la commission déontologie si elle est en fonction, et après règlement de leur cotisation :

Article : 7.5) Comme « membres associés »

Les associations, sociétés, groupements comprenant ou non des Accompagnateurs en Montagne et ayant un ou des intérêts partagés avec le SNAM ; Ces regroupements en tant que tels ne peuvent occuper des fonctions d'élus et n'ont pas le droit de vote, ils assistent aux réunions auxquelles ils sont invités avec une voix consultative.

Ils jouissent de certains avantages offerts par le Syndicat précisés au « Règlement intérieur.

Tout « membre associé » du Syndicat s'engage à respecter les Statuts, le Règlement Intérieur et le Code de Recommandations Déontologiques de la profession, ainsi qu'à s'acquitter de sa cotisation.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU SNAM

Art 7.3 Les Membres Actifs : Bureaux Syndicaux, Personnes Morales

Article 7.3.2 : Procédure d'inscription

En application de l'Article 7.4 des Statuts du SNAM, la procédure d'admission des « Membres Actifs, Bureaux Syndicaux » est la suivante. Chaque Bureau Syndical doit faire une demande d'agrément au SNAM.

Le dossier écrit doit inclure :

- La liste nominative des membres et leur catégorie ;
- Une copie des Statuts déposés ;
- Un courrier d'engagement formel, dans lequel, toutes les personnes physiques membres du Bureau, sont identifiées et ont signé, attestant du respect du code de recommandations déontologiques du SNAM ;

Art 7.3.1 Utilisation des marques et logos du Syndicat

Afin de bénéficier, en tant que « membres actifs, Bureaux Syndicaux, Personne Morale », de la possibilité d'utiliser les marques et logos déposés par le SNAM, les membres Accompagnateurs en Moyenne Montagne devront être adhérents à titre individuel du SNAM dans les conditions prévues à l'Article 7 des statuts et donc de ce fait être adhérents à une section locale du SNAM.

Article 7.4 : Les Membres Associés

Après paiement de leur cotisation les membres associés bénéficient d'un accès privilégié au réseau d'information du SNAM, ils bénéficient de tarifs promotionnels pour publication dans ceux-ci.

L'usage des noms, marques et logos est concédé pour la durée de l'adhésion, à la stricte condition que le Bureau et ses membres soient en parfaite conformité avec le présent Règlement Intérieur

SNAM Maison des Parcs et de la Montagne 256, rue de la République F73000 Chambéry
Tél. 0033(0)4 79 70 20 42 WWW.SNAM.PRO contact@lesaem.fr SIRET 350 1585 1500030
Membre fondateur de UIMLA « Union of International Mountain Leader Association »





SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN MONTAGNE

**DEMANDE D'ADHESION au SNAM
d'une personne morale
membre actif dit :
« Membre associé »**

Forme Juridique
(Asso, Sté SARL, EURL, Syndicat local ayant des
membres non adhérents au SNAM, etc...)

Année 2025

**Document à retourner
avec votre paiement**

Conformément à l'article 7 des statuts du SNAM et à l'article 7.4 de son règlement intérieur (cf ci-dessus), je soussigné
[.....]
responsable du regroupement [.....]
demande l'adhésion au SNAM. Je déclare qu'au moins deux des Accompagnateurs en Montagne fondateurs de ce
regroupement sont adhérents au SNAM en 2024. Je m'engage à respecter les statuts, le règlement Intérieur et le Code
de Recommandations déontologiques du SNAM et m'engage à les faire respecter au sein du regroupement.

Fait à :

le :

Signature :

Identité des autres Accompagnateurs en Montagne membres du regroupement professionnel (1)

NOM	Prénom

(1) Si nombre de membres supérieur à 15, renseignez ce point sur document annexe





SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN MONTAGNE

DEMANDE D'ADHESION au SNAM
d'une personne morale
membre actif dit :
« Membre associé »

Forme Juridique
(Asso, Sté SARL, EURL, Syndicat local ayant des membres non adhérents au SNAM, etc...)

Liste des activités à déclarer en dernière page **Année 2025** Appel cotisation

Nom du regroupement

Je demande l'adhésion de ma structure en tant que « Personne morale »

60,00 € Adhésion « Personne morale »

Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire facultative suivante :

236,00 € RC Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités (1)

Rappel concernant l'option d'assurance « Organisateur Revente Sous-traitance d'activités sportives » : Vous êtes concerné par cette assurance Responsabilité Civile si vous réalisez l'une ou l'autre des activités suivantes.

REVENTE OU SOUS TRAITANCE : Vous êtes amené à revendre ou à sous-traiter une ou plusieurs activités sportives qui seront encadrées par d'autres professionnels. Vous procédez à l'inscription des clients, le règlement est effectué à votre ordre, vous renseignez vos clients sur le lieu de l'activité, et l'équipement est le plus adapté. Que vous conserviez ou non une commission sur le produit vendu n'empêche pas une mise en cause de votre responsabilité civile en tant qu'organisateur.

SEMINAIRE (organisation) : Dans le cadre de séminaires, vous organisez un ou plusieurs ateliers sportifs. Votre mission consiste à organiser en totalité l'activité, notamment fournir le matériel, trouver un lieu adapté, avoir un nombre suffisant d'encadrants professionnels, rédiger un règlement ou un challenge, effectuer une remise des prix. Ces activités ou ces ateliers pour les challenges multiactivités (raquettes à neige, ski nordique, ski alpin, musher, escalade, via ferrata, via cordata, canyoning, alpinisme, spéléologie, VTT, randonnée pédestre et plus généralement toutes prestations sportives à l'exclusion de toutes pratiques utilisant un engin à moteur terrestre, maritime, aérien y compris le parapente et l'U.L.M.) **doivent toutes être encadrées par des professionnels indépendants ou des structures commerciales, disposant d'une assurance R.C professionnelle.**

Notre garantie est acquise pour l'accompagnateur dans le cadre de sa **prestation d'organisation commerciale** pour l'ensemble des disciplines sportives, définies ci-dessus.

Cette garantie vise des activités non prévues par les obligations légales liées à la loi 92.645 du 13.07.1992 et ne se substitue pas à cette dernière. Celle-ci concerne l'organisation de séjours et de voyages dans le cadre d'une habilitation tourisme.

BON A SAVOIR

Lorsque les activités visées ci-dessus sont uniquement encadrées par d'autres Accompagnateurs en Montagne adhérents au SNAM, dès lors qu'ils ont les qualifications nécessaires, cette garantie est incluse dans l'assurance RCP comprise avec l'adhésion au syndicat. Attention cependant à bien vérifier que votre confrère a renouvelé son adhésion, tout particulièrement en début de saison. Si à titre de renfort vous faites appel à un AMM qui n'est pas adhérent au SNAM vous devenez organisateur donc vous devez souscrire à cette option.

(1) Nous rappelons que le chiffre d'affaire maximum pouvant être réalisé dans le cadre d'une cotisation forfaitaire d'assurance RCP à 222 € doit être inférieur à 50 000 €.

Montant de mon chiffre d'affaire, **Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités**
pour l'année **2024** = _____ € si vous l'avez déjà
pour l'année **2023** = _____ € (2)

(2) pas d'attestation délivrée, sans votre chiffre d'affaire déclaré





SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN **MONTAGNE**

DEMANDE D'ADHESION au SNAM
d'une personne morale
membre actif dit :
« Membre associé »

Réservé uniquement au
« Personne morale » qui ont une
attestation garantie financière de
l'année en cours. **INTERDIT au
statut : Syndicat local**

Forme Juridique
(Asso, Sté SARL, EURL, Syndicat local ayant des
membres non adhérents au SNAM, etc...)

Année 2025

Appel cotisation

Nom du regroupement

Je souhaite souscrire l'assurance complémentaire facultative suivante :

244,00 € RC Opérateur de voyages et de séjours

(Articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme)

N° Immatriculation Opérateurs de Voyages et séjours : (IM + série de chiffres)

à cocher Immatriculation d'une personne morale Asso, Société (type _____)
 autres _____ **Attention : « O.de voyages » interdit pour un syndicat local**

Montant de mon chiffre d'affaires, **activité opérateur de voyages uniquement**

en tout compris TTC : pour l'année **2024** = _____ € si vous l'avez déjà

pour l'année **2023** = _____ €

**NOTA : pas d'attestation d'opérateur de voyages délivrée, sans votre chiffre d'affaire déclaré. Nous
rappelons que le chiffre d'affaires maximum pouvant être réalisé dans le cadre d'une
cotisation forfaitaire d'assurance RCP à 244 € ne doit pas dépasser 75 000 €.**

Je demande l'adhésion de ma structure personne morale au Snam pour l'année 2025.

Je certifie l'exactitude des informations de ce bulletin.

TOTAL :

Adhésion personne morale 60 €

+ assurance(s) complémentaire(s) facultative(s)

1. RC Organisateur Revente et Sous-traitance d'activités 236 €

2. RC Opérateur de voyages et de séjours 244 € (exclu syndicat local)

TOTAL :

Fait à :

Le :

.....Signature obligatoire :





SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN **MONTAGNE**

DEMANDE D'ADHESION au SNAM
d' une personne morale
 membre actif dit :
« Membre associé »

Forme Juridique
(Asso, Sté SARL, EURL, Syndicat local ayant des
membres non adhérents au SNAM, etc...)

Etat déclaratif des activités

Année 2025

Je soussigné [redacted]
responsable du regroupement [redacted]
déclare mon chiffre d'affaire des prestations uniquement revendus _____
Ce montant compose mon 100% revendu. Je transmets ci-dessous ma liste d'activités revendus.
Et je note le % pour chacune d'elle, par rapport à mon 100% (chiffre d'affaire revendu).
A réception et après accord de SAGA MMA, le SNAM pourra ouvrir cette option. Je suis informé que cette liste sera
transmise à SAGA MMA. La compagnie d'assurance peut prendre contact avec vous pour en discuter. Dans tous les cas,
le SNAM validera l'option « Organisateur et/ou reventes d'activités » qu'après son accord.

Fait à :

le :

Signature :

Liste des activités proposées aux clients à transmettre au SNAM email : contact@lesaem.fr

ACTIVITES PROPOSEES AUX CLIENTS	% DE SON CHIFFRE D'AFFAIRE

